

## Rapport de la Commission du Conseil communal

### Préavis municipal N° 1297/2021 concernant

une demande de crédit pour les aménagements routiers sur la route des Monts-de-Lavaux pour la ligne TL 47

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis mentionné en titre s'est réunie le mardi 23 novembre à 19h, au Château de Lutry. Elle remercie la présence de M. Etienne Blanc, Conseiller municipal, Mme Noémie Urfer, déléguée à la Mobilité et M. Alfredo Pedretti, chef de service.

La Commission était composée de Mesdames Julie Clerc, Nicole Mottier et Tamara Schneider, ainsi que Messieurs Hugo Barbey, Charles Chevalley, Esteban Jayet, Sylvain Krayenbühl, Fabrice Rod et du soussigné.

#### Examen du préavis

La Commission a pu entendre les explications de la Municipalité concernant ce préavis. Elle s'est notamment attardée sur la procédure d'appel d'offre. Le service a confirmé qu'il dépassait les règles en matière de marchés publics, en mettant en place des procédures sur invitation, dès CHF 20'000.- déjà.

La Commission s'est également assurée que la cohabitation entre les transports scolaires et les transports publics à l'arrêt « Croix-sur-Lutry » serait possible.

La Commission s'est en outre enquis de l'état d'avancement des travaux d'aménagement sur le territoire de la commune de Bourg-en-Lavaux. Les procédures n'étant pas identiques, ils subissent un décalage temporel de 3 mois environ. La Commission a néanmoins reçu l'assurance que le prolongement de la ligne 47 au changement d'horaire de décembre 2021 n'était pas remis en cause par ce décalage.

Enfin, en matière d'aides financières, la Municipalité a confirmé que la DGMR est seule compétente pour décider de l'attribution d'une aide et de son montant.

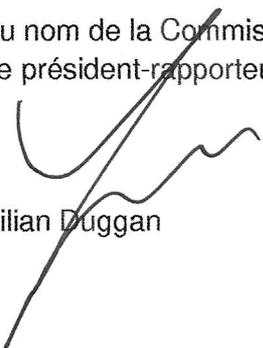
Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, vous propose de prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal n°1297/2021
- Lu le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

Décide :

- I. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réaménagement tels que proposés ;
- II. D'accorder les crédits nécessaires à ces travaux d'aménagement sur la route des Monts-de-Lavaux soit la somme de CHF TTC 235'000.- ;
- III. D'admettre le mode de financement proposé.

Au nom de la Commission,  
Le président-rapporteur

  
Kilian Duggan